

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 05 JUILLET 2018

Etaient Présents 42 titulaires, 4 suppléants, 17 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Pierre CAS AUX-BIC, Jean GASTOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE

Pouvoirs :

Jean CASABONNE	à	Martine MIRANDE
Jean-Claude COSTE	à	Marylise GASTON
Michel CONTOU-CARRERE	à	Claude LACOUR
Jean-Michel IDOIBE	à	Anne BARBET
France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
Mailys DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
Gérard ROSENTHAL	à	David CORBIN
Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Henriette BONNET
Maïte POTIN	à	André LABARTHE
Valérie SARTOULOU	à	Michel ADAM
Jean-Pierre TERUEL	à	Bernard MORA
Jacques MARQUEZE	à	Marthe CLOT
Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

Suppléants :

Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
Jean-Yves OLYMPIE	suppléant de	Elisabeth MEDARD
Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU
Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Paule BERGES (excusée), André BERNOS (excusé), David MIRANDE (excusé), Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Anne VOELTZEL (excusée), Jacques NAYA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Pierre ARTIGUET (excusé), Gérard BURS

Le 13 JUL. 2018

SOUS-PRÉFECTURE  
DU HAUT-BEARN

**CONVENTION TERRITORIALE DE LECTURE PUBLIQUE - ACTIONS RÉSEAU 2018**

Mme ETCHENIQUE expose :

Vu le schéma départemental de lecture publique,  
Vu la Charte du Réseau Lecture publique du Piémont Oloronais,  
Vu la Convention de lecture publique entre la communauté de communes et le Conseil Départemental et ses avenants,

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques apporte depuis plusieurs années un soutien qui permet de développer la lecture publique sur le territoire de notre intercommunalité.  
La convention territoriale de lecture publique qui nous lie, définit ce partenariat, et prévoit en particulier un volet sur la structuration du réseau intercommunal de lecture publique territorialisé au Piémont Oloronais.

Dans ce cadre, le Service Intercommunal de Lecture Publique a structuré un projet culturel 2018, au niveau du réseau territorialisé de lecture publique du Piémont Oloronais, visant les objectifs suivants :

- favoriser l'accès de tous les habitants du bassin de vie à des ressources documentaires variées et de qualité, permettant un accès moderne et performant à l'information, la formation, à la culture et aux loisirs,
- privilégier les actions en direction des publics scolaires et des publics spécifiques ou éloignés de l'offre culturelle : petite enfance, personnes âgées, personnes en situation de handicap, public en insertion,
- sensibiliser la population à des fonds spécifiques : fonds patrimonial en relation avec le CIAP (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine) dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire (PAH).

Un plan d'actions annuel est mis en place afin d'y répondre. Pour 2018, le voici détaillé :

- un programme annuel d'action culturelle :
  - o des rendez-vous annuels : nuit de la lecture (janvier), cycle polar (octobre), conte de Noël (décembre),
  - o animation événementielle : rencontres autour du fil (Influence – biennale du textile contemporain), au fil du doc (films documentaires), au fil des comptines,
  - o actions d'éducation artistiques et culturelles, pour certaines en lien avec le spectacle vivant et le patrimoine, à partir de la rentrée scolaire 2018/2019,
- un ensemble d'actions à destination des publics spécifiques : structures d'accueil petite enfance, centre hospitalier, structures d'accueil personnes en situation de handicap ;
- l'optimisation du réseau informatique et du portail documentaire : abonnement à la fibre, évolution du logiciel de gestion et du site (+ formation)

- la circulation des documents au sein du réseau, le développement de l'offre numérique.

Voici les éléments budgétaires liés à ce projet, et pour lequel une subvention auprès du conseil départemental des Pyrénées Atlantiques est sollicitée :

DEPENSES		RECETTES	
Animation culturelle	19 547.86 €	Département 64	12 389.68 € (50%)
Transport	5 231.50 €		

Les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2018.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le dépôt d'un dossier de demande de financement auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toute démarche et signer tout document, nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 05 juillet 2018

Suivent les signatures

Affiché le 17.07.18

Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU  
Le 18 JUL. 2018  
Sous-Préfecture  
64100 OLORON S.

